

NORME  
INTERNATIONALE  
INTERNATIONAL  
STANDARD

CEI  
IEC

60027-3

1989

AMENDEMENT 1  
AMENDMENT 1  
2000-03

---

---

Amendement 1

**Symboles littéraux à utiliser  
en électrotechnique –**

**Partie 3:  
Grandeurs et unités logarithmiques**

Amendment 1

**Letter symbols to be used  
in electrical technology –**

**Part 3:  
Logarithmic quantities and units**

© IEC 2000 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission  
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembe Geneva, Switzerland  
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale  
International Electrotechnical Commission  
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX  
PRICE CODE

**B**

*Pour prix, voir catalogue en vigueur  
For price, see current catalogue*

### AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 25 de la CEI: Grandeurs et unités, et leurs symboles littéraux.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
25/232/FDIS	25/233/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant 2002. A cette date, la publication sera

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Page 10

Remplacer le paragraphe 1.5 existant par le nouveau paragraphe suivant:

#### 1.5 Grandeurs relatives à l'information

quantité de décision (VEI 702-04-20 et ISO/CEI 2382-16.03.01\*)

Logarithme du nombre d'événements dans un ensemble fini d'événements s'excluant mutuellement.

$$H_0 = \log_a n$$

où  $n$  est le nombre des événements.

En abrégé:  $\log_a$  (nombre d'événements)

NOTE Le nombre de décisions élémentaires distinctes qui doivent être prises pour choisir un des événements dans un ensemble fini d'événements s'excluant mutuellement est égal au plus petit entier supérieur ou égal à la quantité de décision, la base  $a$  du logarithme étant le nombre de choix possibles à chaque décision. Cette interprétation est applicable lorsque  $a$  est un entier supérieur à 1.

---

\* CEI 60050(702):1992, *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) – Chapitre 702: Oscillations, signaux et dispositifs associés*;  
 ISO/CEI 2382-16:1996, *Technologies de l'information – Vocabulaire – Partie 16: Théorie de l'information*.